

AFFAIRE N° 49. - Passation d'un contrat avec la MAISON  
BLANCHE BIRGER pour l'entretien des machines à écrire et à calcu-  
ler de la Mairie - Inscription d'une somme de 292 545 Frs au Bud-  
get Communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec la MAISON BLANCHE-BIRGER pour l'entretien des machines à écrire et à calculer de la Mairie. Ce contrat prendra effet à compter du 1er Juin et sera valable jusqu'au 1er Juin 1972.

L'entretien comprendra notamment des inspections générales comportant l'examen, le nettoyage, le réglage et le graissage de tous les organes essentiels des machines.

Le prix d'abonnement a été fixé forfaitairement à la somme de 292 545 Frs CFA.

La dépense est prévue au chapitre 932 - article 6 312 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\*